



terrain non constructible avec mobil home

Par **ptite bou de chewing gum**, le **18/04/2013** à **15:59**

Bonjour à tous.

J'ai acheté, cela fait 2 ans, un terrain non constructible, non borné, viabilisé avec un mobil-home dessus. Le terrain est sur un secteur sauvegardé, site inscrit. J'ai entendu dire que la mairie avait décidé de me le faire enlever. Mais je n'ai reçu aucune LR/AR, ni eu de visite d'une autorité.

Il y a eu 2 propriétaires avant moi: - le 1er en 2006, a envoyé une LR/AR en demandant l'autorisation d'y mettre un mobil-home; sans réponse de la mairie, il l'a donc installé. - le 2ème en 2010, celui qui me le revend en 2011, en me le vendant, il m'écrit une attestation signée comme quoi il n'y a pas de poursuites judiciaires dessus.

Cela veut-il dire qu'il n'y avait pas de procédure d'enlèvement engagée, ou me suis-je fait avoir?

Que puis-je faire pour le garder? Suis-je en règle avec la loi?

Merci de prendre sur votre temps pour me répondre.